

Décision

Générale

colonial

Décision n° 1124 Décisions concernant les Ministères

n° 1124

Ministère

MINISTERE DES TRAVAUX PUBLICS ET DU PORT

Date de publication

19 octobre 1960

Numéro JO

n° 11 du 30/11/1960

Date du numéro

30 novembre 1960

TEXTE INTÉGRAL

En application de l'article 32 de l'arrêté local n° 173 du 11 février 1937 portant réglementation de la circulation en Côte Française des Somalis, pour compter du 1^e mai 1959, M. Gironde, ingénieur des Travaux Publics, est chargé des examens du permis de conduire dans le Territoire, et percevra l'indemnité spéciale à cette charge qui est fixée à cent francs (100 FD) par examen. ...